



Paris, le 4 juin 2015

## **Un comité technique ministériel formel... ...ou de pure forme ?**

Re-convoqué suite au boycott, par nos organisations syndicales, de sa séance initialement prévue le 21 mai dernier, les conditions de cette re-convocation nous amènent à nous poser cette question : instance formelle ou réunion de pure forme ?

Vous connaissez nos positions sur les points soumis à l'avis de ce comité technique :

- ainsi du point n° 2 : le projet de convention triennale 2015-2017 avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), personnels qui eux non plus n'échappent pas à un triennal d'austérité croissante,
- de même du point n° 3 (déploiement de l'apprentissage dans la fonction publique) dont la présentation n'est pas conforme aux modalités édictées conjointement par les ministres chargés du travail et de la fonction publique pour permettre à cette instance formelle de procéder à son examen,
- et si le dossier inscrit en point n° 4 (service santé des gens de mer) masque toujours le nécessaire état des lieux actuel/futur des régimes indemnitaires des agents (selon qu'ils relèvent aujourd'hui de l'administration centrale et demain de services déconcentrés), il ne masque pas la libéralisation rampante vers laquelle l'administration fait dériver la médecine du travail des marins,
- quant au point n° 5 (prime de restructuration de services), nos expressions respectives sont constantes. Elles n'ont pour autant pas empêché l'administration d'imposer des taux insuffisants tout au long de huit années de restructurations en tous sens. Et si nous notons les récentes annonces de la ministre de la Fonction publique de leur substantielle revalorisation prochaine - et demandons donc à voir -, force est de constater que ce n'est pas ici que nous aurons enfin pu faire rouvrir ce dossier.

De pure forme aussi lorsque, après avoir accepté de l'inscrire à l'ordre du jour, l'administration ne nous a à ce jour pas adressé le moindre élément sur la réforme territoriale alors qu'elle disposait de quinze jours de délais supplémentaires pour ce faire suite à notre boycott.

Pas plus qu'elle n'a mis à profit ce sursis pour nous communiquer les propositions arrêtées dans le cadre de la revue des missions (éléments pourtant remis aux élus au CTM de l'Agriculture le 21 mai dernier et également inscrit à l'ordre du jour de ce CTM) et des projets de feuilles de route ministérielles MEDDE et MLTER.

Un document dont nous notons au passage, dans son préambule, qu'il fait référence à 150 réunions de concertation qui se seraient déroulées entre novembre et janvier...

...et pas une dans ce ministère, avec les représentants de ses personnels !

A l'aune des informations qui nous remontent de nos sections et syndicats dans les services, il est clair que nous en apprenons moins ici qu'ailleurs.

C'est d'ailleurs sous la pression de leurs mobilisations que nos militants arrivent à les arracher à des DREAL qui, à défaut d'avoir été nommés préfigurateurs, se retranchent le plus souvent sous la houlette des Préfets pour ne communiquer qu'à minima sur les projets qu'ils échafaudent de concert....

Les représentants des personnels seraient réduits à «accompagner» les schémas de réorganisations et d'implantations des services de nos ministères, après les décisions des préfets de région et du Premier ministre. Des pans d'activités seraient supprimés ici où là, ou bien « interministérialisés », sans considération pour la réalisation de nos missions publiques sur tout le territoire. Nous ne l'acceptons pas !

Nous avons cependant pris bonne note de l'information que nous a communiquée lundi 1er juin Mme la ministre Ségolène ROYAL selon laquelle, dans l'attente de la nomination de préfigurateurs des futurs services régionaux du MEDDE/MLETR, les DREAL nommés « chefs de file » étaient en mesure de concerter avec les représentants du personnel.

S'agissant du projet de plan de requalification de C en B et de B en A, l'annonce du 1er juin portant de 1650 à 2150 les bénéficiaires (dont 150 ATE annoncée en 2011...) représente un pas, la ministre précisant cela se « rapproche de ce que vous voulez et l'on continue à travailler...»

En conclusion, comme ici, aujourd'hui, il n'y aura pas plus de concertation que d'information et comme le temps presse au regard du calendrier imposé :

- c'est ailleurs et sans plus attendre que nous allons continuer à rechercher ces informations,
- c'est autrement que nous allons rechercher les vrais lieux des concertations dont le Premier ministre assure qu'elles se déroulent,
- et c'est sous d'autres formes que nous allons relayer l'expression des personnels.